

# SOCIÉTÉ WOLOF ET MOBILITÉ

G. ROCHETEAU

Centre ORSTOM, B.P. 1386, Dakar (Sénégal)

## RÉSUMÉ

*Dans le but de rendre compte des déterminants actuels et des implications économiques des migrations rurales dans le Bassin arachidier, cette étude tente d'interpréter les phénomènes de mobilité géographique à la lumière d'une analyse de fonctionnement de la société considérée. La mobilité géographique apparaît, de ce point de vue, comme une caractéristique structurelle du mode de production wolof et, sur un plan dynamique, comme une voie par laquelle la société wolof répond à une de ses contradictions internes, à savoir l'apparition de discordances entre les structures familiales de l'autorité et le système des prééminences en matière de contrôle foncier.*

Le parallélisme de l'expansion mouride et de la pénétration du capitalisme agraire en pays wolof a été clairement posé et analysé par les auteurs antérieurs (1) et nous ne chercherons pas ici, à reconsidérer le rôle historique joué par les hiérarchies maraboutiques dans le mouvement de conquête pionnière qui s'est concrétisé sur cinquante ans d'histoire par la colonisation agricole de toute la partie orientale du Bassin arachidier.

Il convient cependant de relever ici qu'une exacte appréciation des déterminants de la migration exige que le rôle propre des marabouts, lié à leur capacité

(1) Cf. en particulier P. Pelissier, « Les paysans du Sénégal », St Yrieix, 1966 (ch VI).

## ABSTRACT

*With a view to accounting for the present causes and the economic implications of rural migrations in the ground-nut growing zone, this paper endeavours to interpret the phenomena of geographical mobility in the light of a functional analysis of the society under study. The geographical mobility appears, from this point of view, as a structural characteristic of the wolof mode of production and on a dynamic plane, as a way through which wolof society is solving one of its inner contradictions i.e the emergence of discrepancies between the family structures of (traditional) authority and the system of hierarchy as regards the control of land tenure.*

d'entraînement et d'encadrement des masses rurales, soit relativisé en fonction de deux éléments du contexte : l'évolution de la pression démographique dans les zones de départ et les composantes spécifiques de la mobilité dans la société wolof.

L'examen de l'évolution des effectifs de population en pays wolof d'influence mouride, entre 1904 et 1964, malgré la valeur relative des statistiques administratives dans ce domaine, nous fournit quelques éléments d'appréciation (cf. tableau I) :

Les zones de peuplement ancien avaient déjà atteint en 1904, soit aux tous débuts de l'expansion mouride, des effectifs égaux, voire supérieurs à ceux que l'on observe pour les années 50.

De la même façon, les zones correspondant à la première grande vague des migrations, entre 1904 et 1929, et qui constituent aujourd'hui le cœur du pays mouride (arrondissements de N'Dame, Darou Mousti, Kaël) voient leur population se stabiliser aux alentours de 1930.

Par contre, les effectifs démographiques dans les parties orientales du Bassin arachidier augmentent régulièrement depuis l'origine, la grande poussée se situant entre 1930 et 1950, soit à partir du moment où le peuplement du vieux pays mouride, correspondant à la première vague de colonisation, s'est trouvé complètement réalisé.

On peut tirer de ces observations les conclusions suivantes :

Une fois atteint un certain seuil critique de densité de peuplement dans une zone donnée, la population se stabilise : *on peut donc admettre qu'à partir de ce moment le taux d'émigration dans la zone considérée s'établit à un niveau équivalent à celui du taux de croissance naturel de la population.*

L'intensité des migrations à l'intérieur des limites ainsi déterminées est étroitement reliée aux variations de la conjoncture économique. Le phénomène apparaît de façon très claire lorsque l'on met en rapport l'évolution de l'immigration dans les Terres Neuves (en l'occurrence le département de Kaffrine) et les variations de la production arachidière au Sénégal : on constate en effet (cf. fig. 1) que les variations

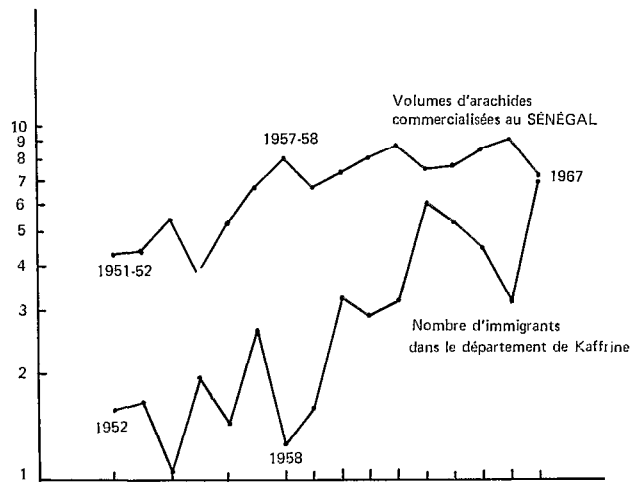


FIG. 1. — Unité : 100 000 t/arachides ; 1 000 immigrants.

de la production et de l'immigration se présentent, de façon très significative (huit années sur dix) comme des variations de sens opposé.

On peut d'ailleurs opposer à la stabilisation du peuplement dans l'ancien pays wolof à un niveau critique de densité, l'augmentation constante des densités en pays serer, où le taux d'émigration a toujours été beaucoup plus faible qu'en pays wolof (cf. tableau I).

Ainsi les migrations rurales et l'orientation concomitante vers l'agriculture spéculative, constatées en pays wolof, n'ont constitué qu'un type de réponse, entre d'autres, à l'accroissement naturel de la population qui apparaît lui-même comme une conséquence, quoique fort mal connue dans les médiations qui y ont conduit, de la pénétration coloniale.

Il convient enfin de noter que les migrations des mourides, si elles ont été les plus spectaculaires, n'ont elles-mêmes représenté qu'une variante des migrations wolof :

L'observation de l'influence relative du Mouridisme dans les arrondissements de peuplement wolof (cf. tableau I) fait clairement apparaître que l'influence mouride n'est réellement majoritaire que dans les zones correspondant à la première grande vague de colonisation, dans le département de Diourbel. Les zones de colonisation correspondant à la deuxième grande vague de peuplement, où se situent aujourd'hui les lignes avancées du front pionnier, sont soumises à une influence prépondérante ou au moins équivalente du Tijanisme.

La convergence constatée entre Mouridisme, appartenance ethnique et « propension à la migration », pour être correctement analysée, doit ainsi être incluse dans une problématique plus vaste susceptible de rendre compte de la mutation de la société wolof découlant de la pénétration coloniale et de la progression concomitante de l'Islam au Sénégal.

Cependant une distinction s'impose, à ce niveau, entre les facteurs qui rendent compte de l'apparition d'un mouvement migratoire, à un moment donné de l'évolution historique, et les facteurs qui expliquent son maintien au-delà des causes qui l'ont initialement provoqué. Ainsi, dans le but de rendre compte des déterminants actuels des migrations rurales dans le Bassin arachidier, nous nous sommes essentiellement attachés à interpréter les phénomènes de mobilité géographique à la lumière d'une analyse de fonctionnement de la société considérée.

TABLEAU I

Evolution des effectifs de population rurale en pays wolof d'influence mouride entre 1904 et 1964

Arrondissements	Superficies (km <sup>2</sup> )	Population totale (1)					Population mouride % du total (2) (en 1958)
		1904	1929	1950	1957	1964	
<i>Zone de peuplement ancien :</i>							
Keur Momar Sarr .....	2 727	26 363		10 400	18 720	12 918	30 à 50
Coki-M'Bédienne .....	1 752	28 348		26 900	31 292	39 072	30 à 50
Lambaye .....	424	25 314	28 000	21 800	22 870	30 023	30 à 50
<i>Zones de colonisation :</i>							
<i>Première vague (1904-1929)</i>							
Barkédji .....	12 490	4 426	17 362	14 400	16 140	18 513	10
N'Dame .....	1 039	5 086	19 500	20 800	20 341	25 923	70
Kaël .....	794	2 521	18 000	17 800	16 033	18 523	70
Sagatta-Darou-Mousti .....	2 388			35 700	44 861	49 488	25 à 50
<i>Deuxième vague (après 1930)</i>							
Dahra .....	7 216	12 134	(10 000)	21 600	25 635	30 380	?
Kahone-Colobane .....	1 674	12 815	22 323	66 700	58 913	55 912	40 à 50
Malem-Hoddar .....	4 935	5 749	9 146	28 600	31 647	36 449	20 à 40
N'Ganda .....	1 228	7 215	4 776	11 700	12 360	22 968	20 à 40
Koungheul .....	4 268	4 568	12 052	18 000	22 970	27 460	10 à 30
<i>Zones de peuplement Serer ancien :</i>							
Noto, Fissel, Niakhar, Tattaguine, Diakhao, N'Goye	4 965	133 263				232 536	10 à 20

(1) Source : P. METGE. Le peuplement du Sénégal. Aménagement du Territoire R. du Sénégal (1965).

E. N'DOYE. Peuplement des arrondissements et mouvements de population (1900-1970). (IDEP). (Mars 1972).

(2) Source : F. QUESNOT. Influence du Mouridisme sur le Tijanisme. In : « Notes et études sur L'Islam en Afrique Noire » CHEAM. 1962.

### 1. Les composantes socio-économiques de la mobilité dans la société wolof : hypothèse de travail

Comme le note Abdoulaye Diop, « les liens de sang déterminaient dans l'ancienne société (wolof), non seulement la place, le rôle de l'individu dans le groupe » mais « ils expliquaient en grande partie, sa conduite, ses qualités morales ». Tel qu'il se présente aujourd'hui, le système de parenté est bilatéral : « les liens les plus étroits sont du côté maternel : hérédité biologique, affection, solidarité profonde. La branche paternelle est aussi considérée : transmission de nom, solidarité pour sauvegarder le renom de la famille paternelle qui cultive le sens de l'honneur, la fierté. L'Islam a fait prédominer le lignage paternel au sein duquel se font la succession et l'héritage » (1).

(1) Cf. Abdoulaye Diop, « La culture wolof : traditions et changements ». *Notes Africaines* n° 121, IFAN, 1969.

Les groupes locaux de résidence (*keur*, maisonnée, « concession ») sont généralement fondés sur le principe de patrilocalité (2). Ils sont de tailles très variables. Fréquemment réduits au ménage, ils réunissent parfois plusieurs familles polygames.

Au sein du groupe de descendance patrilinéaire, les hiérarchies politiques suivent l'ordre des naissances dans l'ordre des générations.

A l'intérieur de la concession, les liens de dépendance économique qui subordonnent les cadets aux aînés ont un contenu très concret (3) : le chef de

(2) Les regroupements en fonction de la communauté de descendance en ligne maternelle vaudraient essentiellement pour les individus d'origine servile (cf. Gamble : « The wolof of Senegambia ». International African Institute, London, 1957).

(3) La description en a été faite par ailleurs : cf. Copans, Couty, Roch, Rocheteau : « Maintenance sociale et changements économiques au Sénégal ». Travaux et documents de l'ORSTOM, n° 15, Paris, 1972.

concession gère le champ de mil collectif, qu'il cultive avec l'aide des autres membres de la concession et attribue éventuellement à ces derniers des parcelles individuelles, dont le produit servira en particulier au cadet célibataire à se constituer une dot. Le système a évolué, avec des nuances, vers une sorte de contrat de louage de services qui a conduit progressivement à assimiler les cadets, du point de vue du statut socio-économique, à des travailleurs dépendants étrangers à la famille (*surga*). En tant que tels, les *surga* peuvent être appelés, en contrepartie de l'obligation qu'a le chef de concession de pourvoir à leur subsistance, non seulement à concourir à l'entretien du champ de mil collectif mais également à travailler sur les champs personnels de ce dernier.

Compte tenu des limitations qu'elle implique dans les actes de la vie quotidienne, cette situation paraît généralement moins favorable pour les intéressés qu'un établissement indépendant (1) :

Les cadets se trouvent ainsi partagés entre leurs obligations d'obéissance et d'assistance envers les aînés, et un désir éventuel d'accroître leur indépendance économique.

Les tensions qui en découlent entre les membres d'un même groupe local sont particulièrement fortes lorsque un cadet se trouve, après le départ ou le décès du père, en position de *surga* envers son frère aîné, dont l'autorité est aujourd'hui plus difficilement acceptée.

Ces tensions sont les plus aiguës entre les enfants des diverses épouses au sein de la famille polygame et entre les enfants des frères. Enfin, la rupture est à peu près certaine lorsque les prérogatives de l'aîné ne trouvent plus à s'appuyer sur les signes reconnus de la séniorité : lorsque le rang dans l'ordre des naissances est en contradiction avec le rang dans l'ordre de la parenté classificatoire (2) ou lorsque le cadet se marie avant l'aîné.

Les conflits, potentiels ou actuels, n'ont que deux solutions : l'émancipation sur place des cadets ou l'éclatement du groupe assorti du départ et de la réinstallation en d'autres lieux d'une partie de ses effectifs.

L'émancipation sur place des cadets (*berru*- littéralement « faire monter ») s'accompagne de l'attribution, à titre permanent ou temporaire, de terrains de

culture (3) et de la reconnaissance d'une plus large, voire d'une totale autonomie sur le plan économique et sur le plan social : le *surga* devient *borom diel* (chef de foyer). Il pourvoit lui-même à la subsistance de sa famille et se trouve ainsi déchargé de l'obligation de travailler sur les champs de l'aîné. Le chef de concession (*borom Keur*) demeure le représentant du groupe envers l'extérieur. Il conserve ou non une certaine prérogative en matière d'attribution foncière pour la répartition des terrains de culture en début de campagne.

La distinction entre *borom keur* et *borom diel*, entre aîné, chef de concession et cadet émancipé, qui ne recouvre que de faibles différences sur le plan du statut socio-économique, est au demeurant de moins en moins explicitée en tant que telle au profit d'une distinction entre *borom keur bumak* et *borom keur bundau*, entre grand et petit chef de concession.

En tout état de cause cependant, l'émancipation sur place est rarement appliquée en faveur du cadet célibataire, dans la mesure où il n'est guère admis en milieu traditionnel qu'un adulte masculin assure lui-même la tenue de son foyer (préparation des repas, ménage). La migration est donc, ici, la situation la plus « normale ».

On peut cependant y substituer une nouvelle solution, qui aboutit par des voies opposées aux mêmes résultats : à savoir le départ du chef de concession qui décide de fonder une nouvelle concession dans des zones de colonisation. Il se fera alors accompagner d'une partie seulement de sa maisonnée, épouses et *surga*, et laissera la garde de la concession de départ à un cadet, qui se trouvera émancipé, de fait, du même coup.

Enfin une décision de départ peut être prise, en dehors de toute implication conflictuelle, au profit de l'aîné des fils, qu'il paraît de tradition de libérer plus tôt que ses cadets de la tutelle paternelle en lui donnant la possibilité de fonder une concession indépendante au moment de son mariage. Il convient en effet de souligner ici que le mariage du cadet n'entraîne jamais de façon immédiate et nécessaire l'émancipation économique de ce dernier.

On peut raisonnablement admettre que l'alternative entre l'émancipation sur place des cadets et une décision de migrer dépend fondamentalement du niveau de la pression sur les ressources dans la concession d'origine, mais il n'y a pas en fait de

(1) Cf. Copans *et al.*, ORSTOM. *Op. cit.*

(2) Par exemple entre l'aîné des fils du frère aîné et l'aîné des fils du frère cadet, lorsque ce dernier est plus âgé que le premier.

(3) En particulier de champs de case (*tol keur*) pour la culture du mil précocé.

solution de continuité entre une situation de rareté absolue en moyens de production, exigeant la dispersion du groupe, et cette autre situation extrême où une décision de départ est la conséquence des seuls conflits d'autorité au sein de la famille. La très grande difficulté des études de motivations dans ce domaine tient, en outre, au fait que les facteurs économiques, psychologiques et sociaux sont en relation d'implication mutuelle et ne peuvent être hiérarchisés sur des critères objectifs : les conflits d'autorité se manifestent davantage lorsque les conditions économiques sont mauvaises et les difficultés économiques sont moins bien acceptées lorsque les conflits d'autorité sont plus marquants. Enfin, la tendance générale, du côté des intéressés, est de masquer les causes de segmentation découlant d'une situation conflictuelle derrière des motivations économiques, et il est ainsi très difficile, pour un observateur étranger au milieu, de faire la démarcation entre ce qui relève de l'alibi et ce qui est objectivement fondé.

Pour ces raisons, la méthode d'enquête la plus économique et, relativement, la plus adéquate nous a paru devoir être celle de l'observation rétrospective fondée sur l'établissement de biographies de migrants assortie d'une enquête sur les conditions de départ et d'arrivée en chaque point d'installation (1).

L'intérêt qu'il y a à suivre les réseaux des migrations tient en particulier à ce que l'observation des filières individuelles est susceptible d'aboutir, sur des critères objectifs et non pas seulement de nature psychosociologique, à une hiérarchisation des différents facteurs de la migration et à une typologie des migrants.

Il nous paraît en effet que l'on peut, sur les bases précédemment posées, faire une hypothèse supplémentaire concernant la « gestion des conflits » en pays wolof et les conséquences qui en découlent du point de vue des migrations :

Lorsqu'un conflit d'autorité se développe au sein du groupe familial, tout particulièrement dans le cas où un « cadet » ne se trouve plus disposé à assumer envers son aîné les obligations que ce dernier attend de lui, la meilleure issue sera pour le premier d'opposer à ses obligations envers l'aîné d'autres obligations, également respectées dans la société wolof : à savoir les obligations de solidarité et d'assistance envers la famille maternelle ou le devoir de répondre à l'appel

d'un marabout, impliqué dans le serment de soumission que le disciple (*talibé*) formule devant le marabout (*shaikh*) qu'il s'est choisi.

Le plus fréquemment, l'individu rejoindra ainsi son oncle maternel ou son *marabout*. Dans le premier cas, le départ est d'autant mieux accepté que le mariage avec la cousine croisée en ligne maternelle (2) demeure préférentiel dans la société wolof, malgré l'augmentation de la fréquence des unions en ligne paternelle. L'acte consistant à rejoindre le marabout fait rarement illusion, sauf dans le cas où il se concrétise par l'entrée d'un adulte dans une *daara* (3) mais la référence aux obligations religieuses permet de sauver la face, c'est-à-dire de parer à l'essentiel. En tout état de cause, les conflits trouveront leur solution par la séparation des individus en confrontation, tout en évitant ou au moins en occultant la rupture des relations sociales, particulièrement grave entre parents.

Ainsi, pour chacune des étapes migratoires, nous nous sommes enquis auprès des migrants :

- de l'appartenance de leurs terrains de culture ;
- de leur statut socio-économique (*borom keur* : chef de concession ; *borom diel* : chef de foyer ; *surga* : travailleur dépendant rattaché de façon permanente à une concession ; *navétane* : travailleur saisonnier, engagé en principe pour une saison agricole ; *tack-der* : travailleur des *daara* mourides (4) ;
- de leurs liens de parenté avec les personnes rejointes attribuant des champs de culture au migrant et celles qui lui ont servi d'intermédiaire et d'introduction au niveau de la communauté villageoise d'accueil ;
- de leurs liens de parenté avec le chef de concession (pour les travailleurs dépendants) ;
- de la survenance d'un mariage ;
- des dates d'arrivée et de départ ;
- de la réaffectation des terrains de culture après le départ du migrant.

(2) Fille du frère de la mère d'*égo*.

(3) Littéralement : école coranique.

(4) Les *daara* mourides, littéralement « école coranique » mouride, sont des sections permanentes de travail sur les exploitations maraboutiques. Les *tack-der* littéralement « attache-ceinture » — allusion au ceinturon de cuir souvent porté par les intéressés — sont généralement des jeunes gens, entre 14 et 30 ans, qui sont confiés par leurs parents ou qui se mettent spontanément au service d'un marabout, ce dernier les utilise comme main-d'œuvre agricole tout en assurant leur subsistance et leur formation religieuse.

(1) Pour une appréciation des limites et des possibilités de la méthode, on se référera utilement à Ph. Haeringer : « L'observation rétrospective appliquée à l'étude des migrations africaines ». *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. V, n° 2, 1968.

Enfin, nous avons enregistré le statut social (ainé ou cadet, avec relevé du rang dans l'ordre de la parenté classificatoire), et le statut économique du migrant au sein de sa famille d'orientation, à savoir celle où il a été élevé et a grandi jusqu'à l'âge adulte (1). La date de décès du père de famille était noté avec la meilleure approximation possible, en raison de l'importance de cet événement au regard

(1) Ainsi, nous n'avons pas compté comme étapes migratoires les situations dans lesquelles des enfants ou des adolescents suivent simplement leurs parents dans leurs déplacements.

de la distribution de l'autorité au sein du groupe parental.

Notre objectif essentiel étant de contribuer à la connaissance des migrations pionnières vers les Terres Neuves, nous avons déterminé un échantillon de migrants pris dans trois villages d'ancienneté différente : Khelkom-Diaga, où les premières implantations remontent à quelques années à peine ; Darou N'Diaye, communauté fondée depuis une vingtaine d'années, et d'où étaient originaires une partie des habitants actuels du premier village, enfin Missirah, village fondé au début du siècle et situé

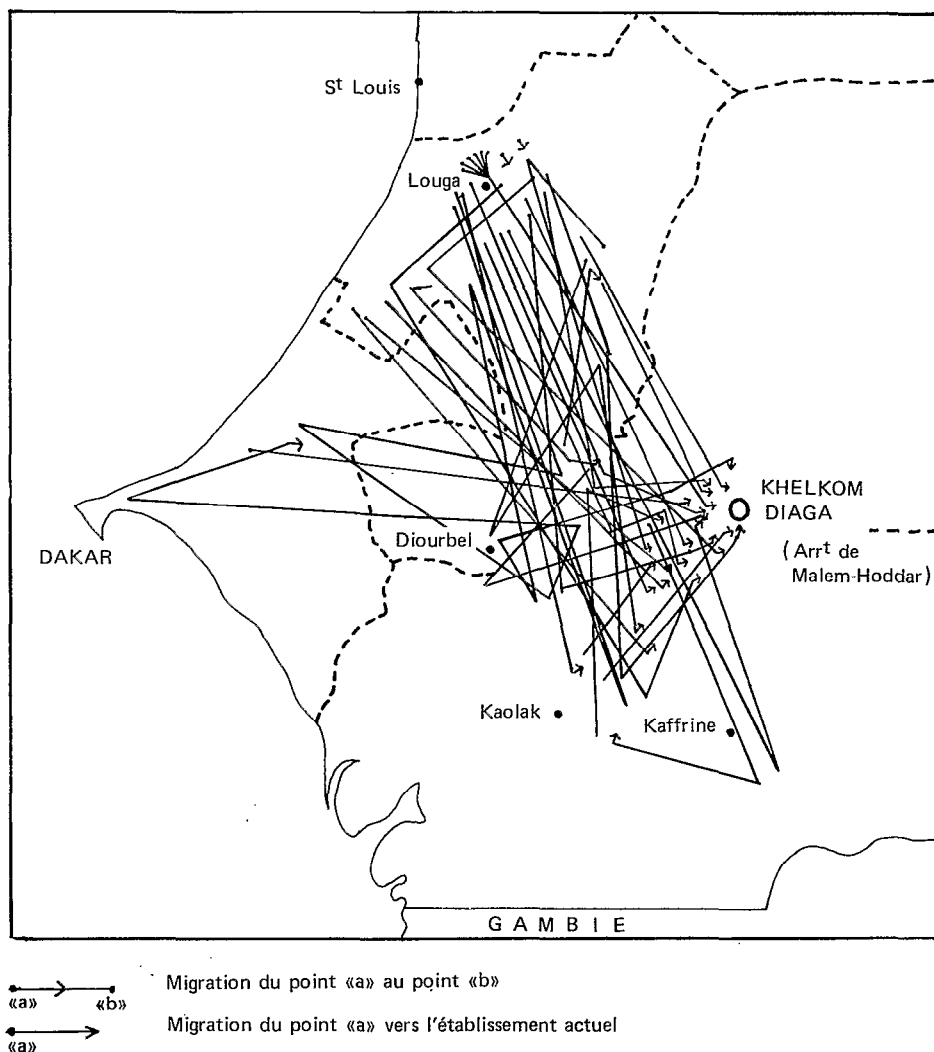


FIG. 2. — Migrants de Khelkom-Diaga. Carte des migrations antérieures à l'établissement actuel.

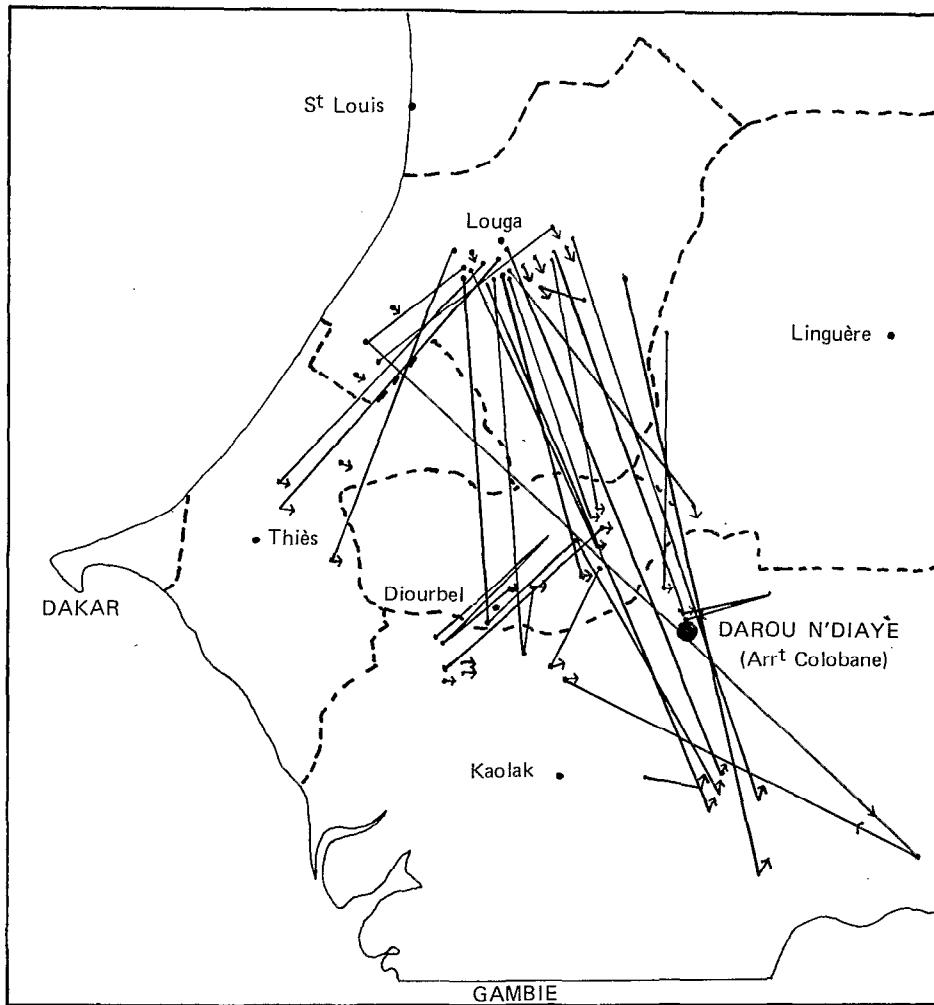


FIG. 3. — Migrants de Darou N'Diaye : carte des migrations antérieures à l'établissement actuel.

dans le vieux pays mouride (1). Au total cent vingt biographies de migrants ont été réalisées. Cet échantillon, trop faible pour donner une image statistique du phénomène, a paru suffisant pour en faire apparaître les caractéristiques principales.

(1) *Khelkom-Diaga* : Village administratif inclue dans l'arrondissement de Malem-Hoddar, et au nord-est de la forêt classée de M'Bégué.

*Darou-N'Diaye* : Communauté villageoise, inclue dans l'arrondissement de Colobane, à 10 km de cette bourgade et sur la frange ouest de la forêt de M'Bégué.

*Missirah* : Communauté villageoise inclue dans l'arrondissement de N'Dame, près de M'Backé.

## 2. L'observation des migrations rurales en pays wolof

### 2.1. LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE : MOBILITÉ INTERNE ET MIGRATION PIONNIÈRE

Les figures 2, 3 et 4 donnent une représentation des déplacements des migrants antérieurement à leur lieu d'établissement au moment de l'enquête. Les résidences successives ont été graphiquement localisées au niveau de l'arrondissement. *Nous avons uniquement retenu les cas correspondant à un établissement des migrants pour la durée d'au moins une saison agricole.* La mobilité interne aux régions de

peuplement ancien apparaît considérable et l'installation en zone pionnière (fig. 2 et 3) ne se réalise très souvent qu'à l'issue d'un certain nombre d'étapes intermédiaires dont l'échelonnement ne correspond pas nécessairement à une progression d'ouest en est, soit des territoires les plus densément peuplés aux territoires les moins densément peuplés. *Il semble bien ainsi que l'installation dans les Terres Neuves puisse être interprétée comme une sorte de passage à la limite, comme l'aboutissement d'une série de déplacements en spirale, dont elle ne constitue pas forcément l'issue définitive, laissant la porte ouverte à des retours dans les anciens terroirs (2).*

La répartition des migrants en fonction du nombre de leurs résidences successives se présente comme suit :

Nombre de résidences successives	1	2	3	4	5 et plus
Nombre de migrants :					
— Missirah (ancien village) . . . . .	22	6	5	1	—
— Darou N'Diaye (fondé en 1950) . . . . .	—	14	13	6	2
— Khelkom-Diaga (Terres-Neuves)	—	6	18	8	6
Total . . . . .	22	26	35	15	8

A Missirah, village fondé au début du siècle et situé au cœur du vieux pays mouride, un tiers des habitants sont des immigrants. Cette proportion nous donne une indication sur la mobilité interne dans la société wolof, à savoir celle qui paraît se réaliser a priori indépendamment du mouvement des migrations pionnières.

Dans les villages de colonisation récente que sont Darou N'Diaye et Khelkom-Diaga, un tiers seulement des habitants ont migré directement des anciens vers les nouveaux terroirs. Tous les autres n'y sont parvenus qu'à l'issue de deux, trois, voire quatre étapes antérieures.

L'observation de la durée des étapes intermédiaires, à savoir celles s'intercalant entre le village d'origine et la résidence actuelle conduit à la distribution suivante :

(2) Certains retours dans les villages de peuplement ancien ont été observés en cours d'enquête, ou dans les mois qui l'ont suivie. Ils n'ont pas été figurés sur les cartes que nous proposons ici.

Durée des étapes intermédiaires (tranches de 5 ans)	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Nombre d'observations . . . . .	28	25	10	9	4	4

## 2.2. MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET MOBILITÉ SOCIALE

Comme nous l'avons posé au départ, les concurrences pour l'acquisition du statut socio-économique constituent la pierre de touche des conflits d'autorité à l'intérieur du groupe local, conflits dont l'une des solutions est représentée par l'émigration d'un ou de plusieurs de ses protagonistes. D'un point de vue statistique il n'est donc pas indifférent, d'établir une coupure entre les cas où l'émigration coïncide avec une amélioration du statut socio-économique de l'intéressé, et ceux où elle n'introduit aucun changement de fond de ce point de vue. Dans la première situation, l'incitation économique, liée à l'attrait exercé par les perspectives de meilleures conditions d'existence, prévaudra dans les motivations de la migration. Dans la seconde situation, la hiérarchie des facteurs de la migration se trouvera inversée au profit des effets de répulsion découlant de la dégradation des conditions de vie, au sens large, dans la communauté d'origine.

Nous avons ainsi tenté d'enregistrer, par observation rétrospective, les modifications de statut des migrants en chacune des étapes de leurs déplacements. Les séquences obtenues sur ce critère permettent de dégager des séries de profils dont le regroupement débouche sur une typologie des différentes catégories de migrants.

Les graphiques 2 et 3 nous donnent une vision d'ensemble du phénomène :

— les verticales à la ligne des ordonnées marquent les étapes migratoires successives ;

— les horizontales à la ligne des abscisses délimitent des ensembles constitués sur le critère du statut socio-économique (*surga, borom diel, borom keur*).

Chaque tracé représente le profil migratoire d'un individu : son intersection, au départ, avec la ligne des ordonnées indique le statut du migrant au sein de sa concession d'origine (soit le plus souvent au sein de sa famille d'orientation) ; de même ses inter-



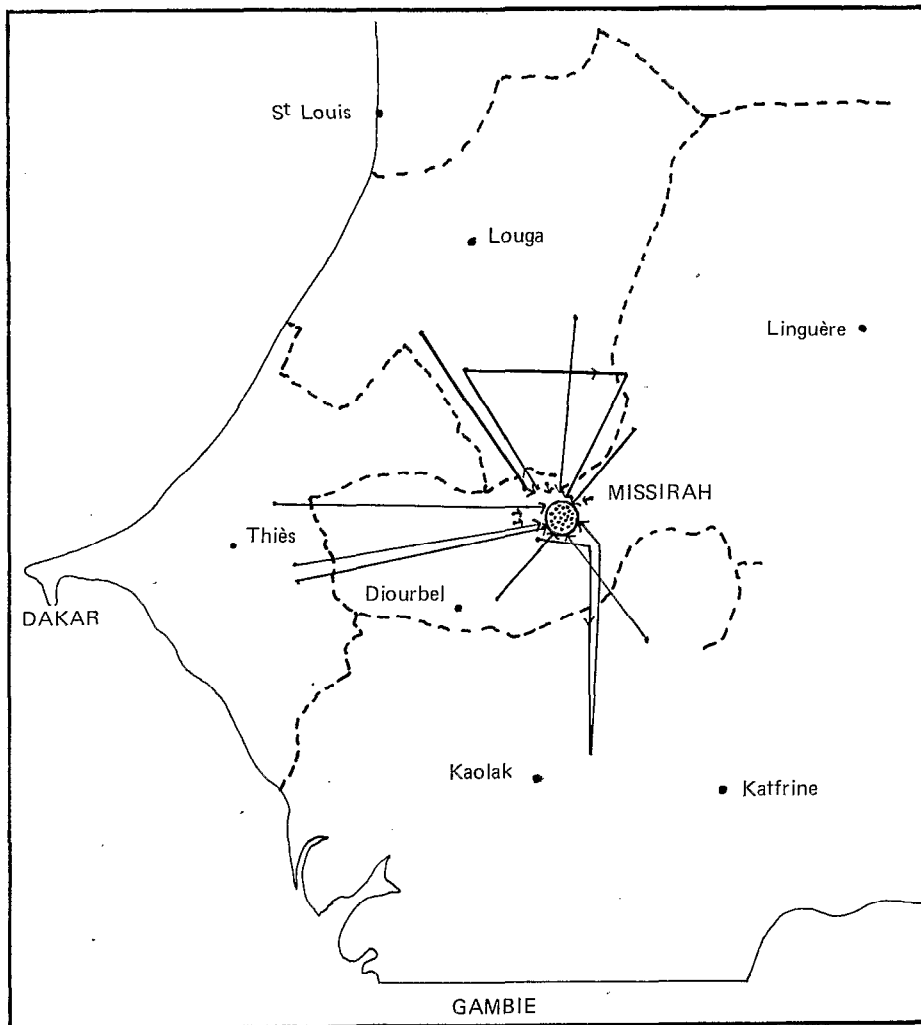


FIG. 4. — Migrants de Missirah : carte des migrations antérieures à l'établissement actuel.

sections avec les verticales à la ligne des abscisses indiquent le statut du migrant en chacune des étapes de ses déplacements. L'émancipation sur place, en chacune des étapes, est indiquée par un glissement du tracé en interlignes des verticales.

Pour répondre à notre hypothèse de départ concernant les situations différentes des aînés et des cadets, leurs profils migratoires ont été regroupés séparément.

Nous avons a priori considéré comme spécifiques le cas des jeunes *tack-der*, dont nous avons enregistré les déplacements après leur sortie de la *daara* mouride.

#### (a) Migrations des aînés

La figure 5 fait clairement apparaître que très peu d'aînés abandonnent leur concession d'origine pour se réemployer ailleurs en qualité de travailleur dépendant (*surga*) dans une nouvelle concession.

La plus grande partie d'entre eux ont émigré du vivant de leur père en vue de s'établir de façon indépendante. Lorsque la pression démographique se fait sentir à l'intérieur de la concession familiale, l'aîné des fils est le premier admis à se libérer de la tutelle paternelle et à s'émanciper en fondant en d'autres lieux sa propre concession.

Les cas où l'émigration des aînés ne s'accompagne pas d'une modification de statut (profils horizontaux) sont finalement assez rares :

— les situations dans lesquelles un aîné retrouve une position de dépendance dans un nouvel établissement sont exceptionnelles ;

— les migrations de groupe, correspondant au déplacement d'un chef de concession, accompagné d'une partie de sa famille, sont peu fréquentes.

L'attribution du contrôle foncier à l'intérieur de la concession d'origine à la suite de l'émigration de l'aîné des fils se présente comme suit dans notre échantillon :

	Attribution du contrôle foncier		
	Au père	Au cadet	Au chef de terre
Nombre de cas observés .....	6	16	10

Après un certain délai, généralement après le décès du père, le cadet qui a assumé jusque-là ses obligations d'assistance envers ce dernier accède à la chefferie de concession.

Par contre, une proportion non négligeable de cas correspondent à un abandon de la concession d'origine par l'ensemble de ses membres. Les terrains en déshérence sont réappropriés par le chef de terre, soit, en pays wolof mouride, un marabout ou le chef de village, et ultérieurement rétrocédés à d'autres cultivateurs, choisis indifféremment parmi des résidents ou des immigrants.

Le départ de l'aîné revient ainsi à une promesse d'émancipation à terme pour le cadet demeurant au foyer des parents. Par ailleurs l'aîné ne se décidant au départ que lorsqu'il a obtenu la certitude d'accéder immédiatement ou à bref délai à la chefferie de concession, la migration apparaît comme la meilleure solution possible pour une résorption des conflits internes ou potentiels entre frères, avec l'assurance du maintien de relations équilibrées entre tous les membres de la famille : les possibilités de retour de l'aîné sont à peu près exclues, le cadet est en voie d'émancipation et le père continue de recevoir l'aide en travail de ce dernier. Il convient de noter cependant que la situation initiale a tendance à se reproduire à ce niveau entre le cadet en voie d'émancipation et ses plus jeunes frères.

### (b) Migration des cadets

La figure 6 fait apparaître, en ce qui intéresse les cadets, deux grands types de profils :

— la moitié d'entre eux quittent leur concession d'origine en vue de fonder leur propre concession. La migration correspond alors le plus souvent à une réinstallation dans une zone de colonisation ;

— dans tous les autres cas, l'acquisition d'un statut supérieur (*borom diel* ou *borom keur*) ne se réalise qu'à l'issue d'une ou de plusieurs réinstallations successives. L'abandon de la famille d'orientation (*i.e.* celle à l'intérieur de laquelle un enfant a été élevé) conduit ici à se référer à des conflits d'autorité au sein de la concession d'origine, auxquels la migration est susceptible de fournir une solution.

### (c) Migration des « *tack-der* »

La mise en parallèle des figures 7 et 8 qui présentent les profils migratoires des jeunes *tack-der* après leur sortie de la *daara* fait ressortir une opposition identique entra aînés et cadets, les premiers s'établissant immédiatement de façon indépendante, les deuxièmes se réemployant le plus souvent comme travailleurs dépendants dans une nouvelle concession.

Ainsi le jeune *tack-der* qui ne rejoint pas sa famille paternelle et le jeune *surga* qui la quitte sont conduits à prendre ces décisions pour des raisons du même ordre.

## 2.3. LES FILIÈRES DE MIGRATION

Les tableaux III et IV rassemblent la totalité des informations concernant le réseau d'accueil des migrants à l'issue de leur première migration.

L'examen conjoint des réseaux concernant les cadets et les aînés fait apparaître une très étroite convergence entre l'origine des terrains de culture attribués au migrant et le statut socio-économique qu'il est susceptible d'acquérir dans la communauté d'accueil :

(1) Le migrant rejoint son propre marabout ou un marabout appartenant au *Khakifa* (1) de ce dernier. Le marabout attribue au migrant, qui est aussi son *talibé* (disciple) sur le plan religieux, un terrain de culture sur son propre domaine : ou bien

(1) Segment de lignage maraboutique constituant une unité politique, sous l'autorité d'un aîné (*khalife*).

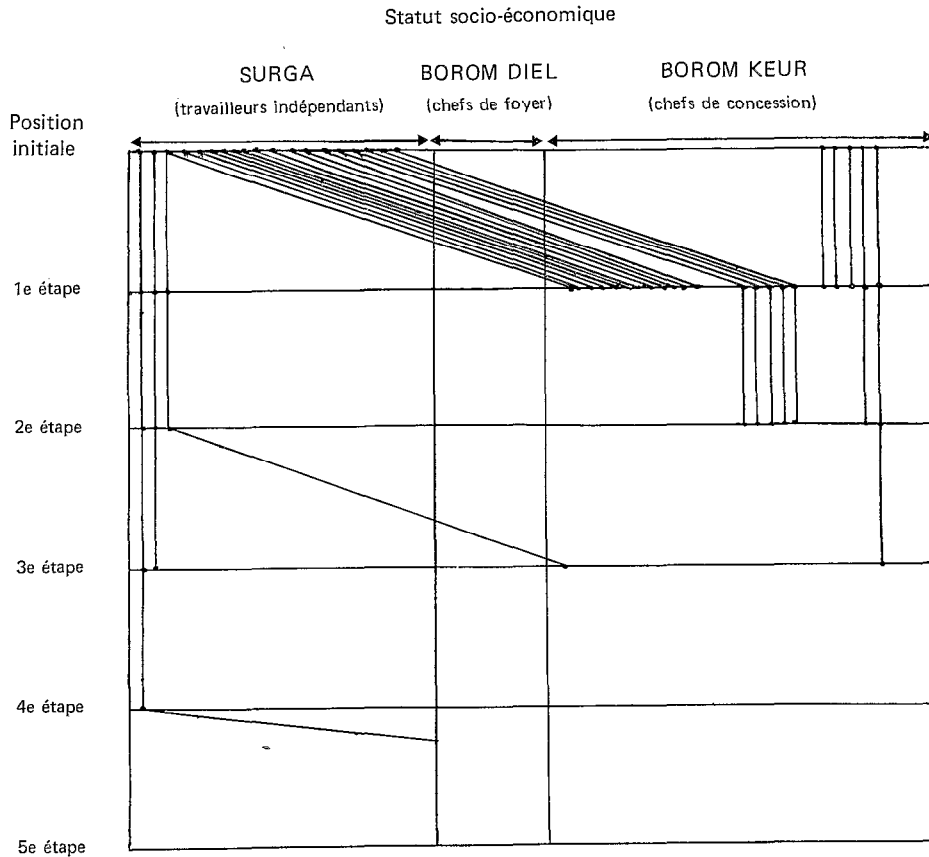


FIG. 5. — Migrations des aînés (étapes migratoires et statut socio-économique à chaque étape).  
 légende : chaque tracé correspond à un migrant.

sur ses propres exploitations, et le migrant y acquiert le simple statut de *surga*, ou bien sur des terres abandonnées par leurs précédents occupants ou dans une zone prise sur les réserves foncières de la communauté (cas des Terres Neuves), le migrant accédant alors du même coup à la chefferie de concession.

(2) Le migrant abandonne sa famille d'orientation pour rejoindre un membre de sa famille maternelle. Dans la presque totalité des cas, il s'agit alors de l'oncle maternel (frère de la mère d'*égo*). L'héritage en matière foncière se réalisant en ligne paternelle, le neveu maternel accueilli par son oncle ne pourrait accéder à la chefferie de concession sans léser les droits actuels ou potentiels de ses cousins. Sauf situation exceptionnelle, par exemple si l'oncle maternel est sans descendance, le neveu maternel même marié aura le statut de *surga*.

(3) Le migrant rejoint un membre de sa famille paternelle. Il peut s'agir soit du frère du père, soit d'un aîné dans l'ordre de la parenté classificatoire.

Le migrant, quelle que soit sa position dans sa famille d'orientation, se retrouve en position de cadet dans la concession où il est accueilli. Dans la quasi-totalité des cas, il acquiert alors le simple statut de *surga*, ou au mieux celui de *borom diel*.

(4) Le migrant abandonne sa famille d'orientation pour s'installer dans un village à l'intérieur duquel il n'a ni lien de parenté, ni de lien direct d'allégeance religieuse avec quiconque. Dans ce cas, la migration n'a d'attrait que si le migrant se voit attribuer en propre des terrains de culture dans la communauté d'accueil. Nous constatons ainsi, sur notre échantillon, que les migrants accèdent ici dans tous les cas au statut de *borom keur*.

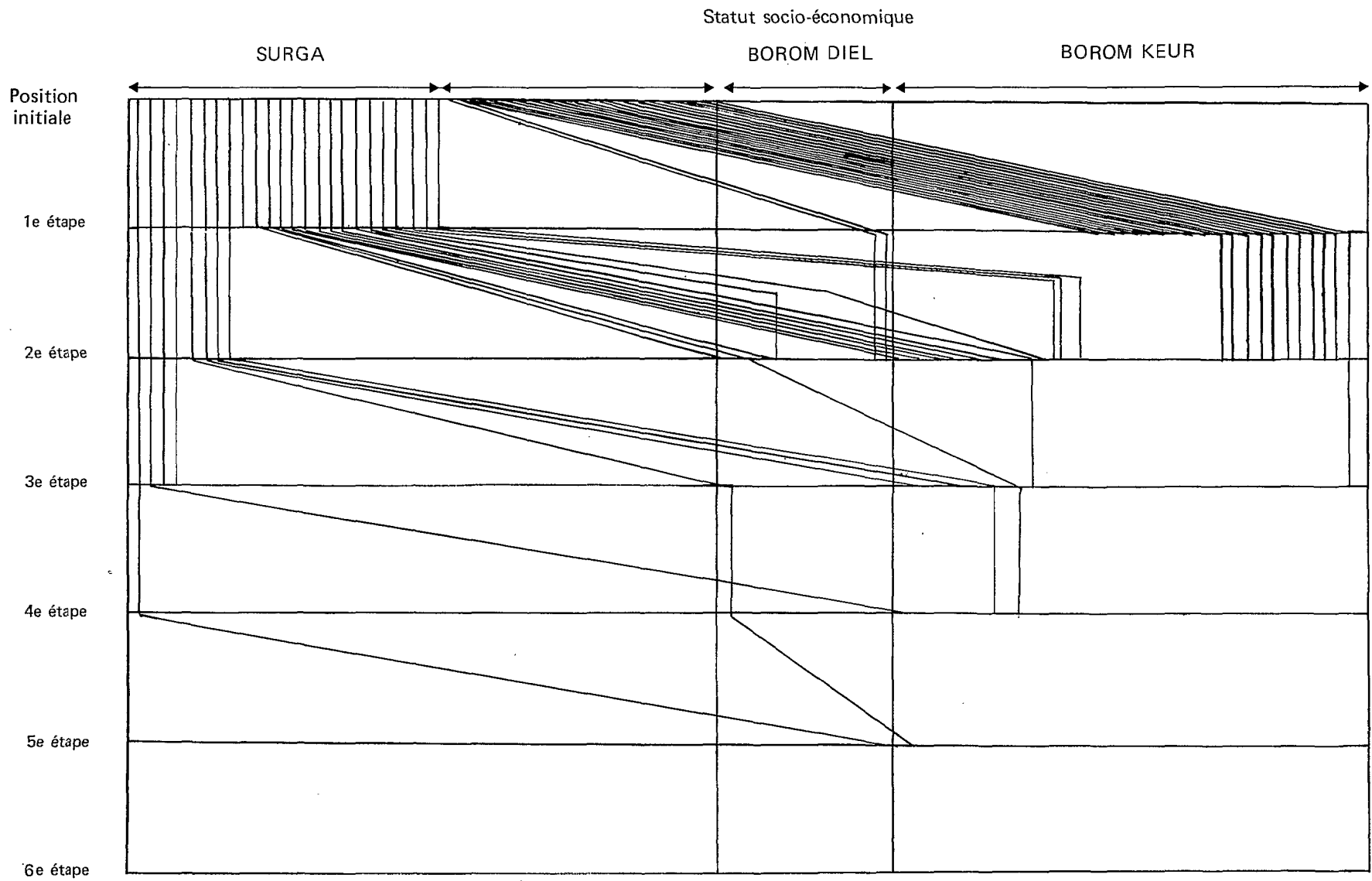


FIG. 6. — Migrations des cadets (étapes migratoires et statut socio-économique à chaque étape).

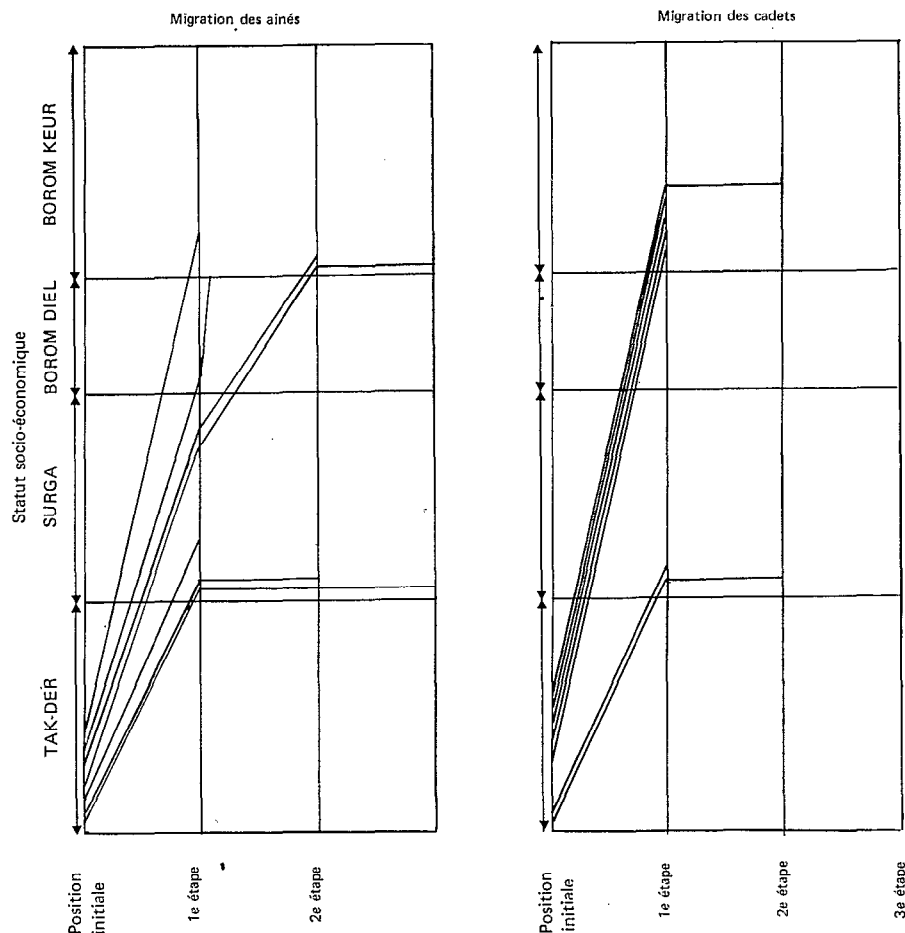


FIG. 7 et 8. — Migrations des Tak-Der (étapes migratoires et statut socio-économique à chaque étape).

Après analyse de ces quelques exemples, on ne relève pas de différences significatives entre filières suivies par les aînés et par les cadets. La prépondérance des filières parentales et maraboutiques est parfaitement nette dans les deux cas et la fréquence relative des diverses filières ne fait pas apparaître de différences significatives.

En particulier, on constate dans les deux cas que la filière maraboutique ne recouvre qu'une proportion relativement faible des situations observées : environ un tiers, si l'on prend en considération les relations d'allégeance directes (un talibé « répond » à l'appel de son *Shaikh*) et près de la moitié, si l'on prend en considération l'accueil par un chef de

village ou un marabout n'ayant aucune autorité directe sur le migrant.

Ainsi, il se trouve confirmé dans les faits que le rôle d'entraînement des marabouts mourides, s'il revêt un rôle décisif dans les migrations pionnières, est loin de rendre compte de la totalité des phénomènes de mobilité en pays wolof.

De même, il convient de relever l'importance relative de la filière maternelle : si elle exclut dans la quasi-totalité des cas tout espoir d'amélioration du statut du migrant, elle est toujours considérée par ce dernier comme une étape transitoire.

La séquence des filières successives suivies par un individu donné au cours de ses déplacements

TABLEAU II

Migrations des aînés : réseaux d'accueil des migrants à l'issue de la première migration

Migrants N°	Personne rejointe				Origine des terrains de culture				Statut
	F.P.	F.M.	Marabout	Autre	F.P.	F.M.	Marabout	Autre	
1			×				×		Surga
2			×				×		BK
3			×				×		BK
4			×				×		BK
5			×				×		BK
6			×				×		BK
7			×				×		BK
8			×				×		BK
9			×				×		BK
10			×				×		BK
11			×				×		BK
12		×				×			Surga
13		×				×			Surga
14		×				×			Surga
15		×				×			Surga
16		×				×			BK
17		×				×			BK
18		×					×		BK
19		×					×		BK
20		×					×		BK
21		×						×	BK
22				×				×	BK
23				×				×	BK
24				×				×	BK
25				×				×	BK
26				×				×	BK
27				×				×	BK
28								×	BK
29	×				×				Surga
30	×				×				BK
31	×						×		BK
32	×							×	BK
Total . . . .	4	10	11	6	2	6	15	9	

Légende : F.P. : Famille paternelle.  
F.M. : Famille maternelle.  
Marabout : Marabout du *Khalifa* à l'intérieur duquel le migrant a choisi son propre *Shaikh*.  
Autre : Ni lien de parenté, ni lien direct d'allégeance religieuse.  
BK : *Borom Keur* (Chef de concession).  
Surga : Travailleur dépendant.

TABLEAU III

Migrations des cadets : Réseaux d'accueil des migrants à l'issue de la première migration

Migrants N°	Personne rejointe					Origine des terrains de culture					Statut
	F.A.	F.P.	F.M.	Marabout	Autre	F.A.	F.P.	F.M.	Marabout	Autre	
1	x					x					B. Diel
2	x					x					B. Diel
3	x					x					B. Diel
4	x					x					B. Diel
5	x					x					Surga
6	x					x					Surga
7	x					x					Surga
8	x					x					Surga
9	x					x					Surga
10	x									x	BK
11	x									x	BK
12	x									x	BK
13	x									x	BK
14	x									x	BK
15		x					x				Surga
16		x					x				Surga
17		x					x				Surga
18		x					x				Surga
19		x					x				Surga
20		x								x	BK
21			x					x			Surga
22			x					x			Surga
23			x					x			Surga
24			x					x			Surga
25			x					x			Surga
26			x					x			Surga
27			x						x		Surga
28			x							x	Surga
29				x					x		Surga
30				x					x		Surga
31				x					x		Surga
32				x					x		BK
33				x					x		BK
34				x					x		BK
35				x					x		BK
36				x					x		BK
37				x				x	x		BK
38				x					x		BK
39				x					x		BK
40					x					x	BK
41					x					x	BK
42					x					x	BK
43					x					x	BK
44					x					x	BK
45					x					x	BK
46					x					x	BK
47					x					x	BK
48					x					x	BK
49					x					x	BK
50					x					x	BK
51					x					x	BK
Total ...	14	6	8	11	12	9	5	7	12	19	

se présente soit comme une reproduction, soit comme un prolongement dans le temps des alternatives décrites ici et observées à l'occasion du premier départ :

Le cadet accueilli comme *surga* dans la concession d'un frère aîné retrouve en tous points une situation identique à sa situation de départ : des conflits d'autorité, transposés de la même manière au plan du contrôle foncier, peuvent s'y reproduire et aboutir à une nouvelle décision de départ. Le migrant pourra alors rejoindre sa famille maternelle et s'intégrer comme travailleur dépendant dans la concession de son oncle maternel.

Ici, à nouveau, lorsque les revendications des enfants de l'oncle finiront par se manifester, un nouveau départ pourra être décidé ; le migrant rejoignant alors son marabout avec la possibilité de se voir attribuer des terres vacantes et d'accéder à la chefferie de concession.

Ce n'est qu'à partir du moment où le migrant aura atteint le statut de chef de concession que ses déplacements ultérieurs se rangeront dans la catégorie des migrations de type colonisation des Terres Neuves : transplantation de groupe et recherche de terrains de culture plus riches et plus vastes.

### Conclusion

L'instabilité du peuplement en pays wolof doit être mise en relation avec le caractère spéculatif de l'agriculture. La mobilité y est en quelque sorte devenue une « norme », en fonction de laquelle les paysans élaborent leurs projets individuels : les systèmes de culture — successions culturelles, pratiques de la jachère et techniques de restitution de la fertilité — sont structurés en fonction d'un horizon économique à court terme, sans considération

du maintien à long terme des équilibres agro-économiques.

La liaison entre intensité des migrations et augmentation de la pression sur les ressources dans les zones de départ ne peut ainsi se ramener à un rapport de causalité simple. Même si une mesure pouvait être attribuée à chacun de ces deux phénomènes, leur mise en relation fonctionnelle aurait une valeur descriptive mais non une réelle valeur explicative : la mobilité dans la société wolof ne peut être uniquement considérée comme une variable exogène agissant dans le sens du retour à l'équilibre d'un système de production supposé en dégradation. A un certain niveau de l'analyse, il semble bien que l'on soit admis à y voir une caractéristique structurelle du mode de production wolof et l'envisager, d'un point de vue dynamique, comme une voie par laquelle la société considérée répond à une de ses contradictions internes, à savoir *l'apparition de discordances entre les structures familiales de l'autorité et le système des prééminences en matière de contrôle foncier*.

L'analyse des filières individuelles de migration a cependant fait apparaître que la société wolof a, en quelque sorte, puisé dans son propre fonds pour surmonter ce processus de destruction : un système social extrêmement labile, qui situe l'individu au confluent de multiples réseaux de solidarités non hiérarchisés (solidarités en ligne maternelle, solidarités en ligne paternelle, solidarités religieuses) et sur lesquels ce dernier peut jouer pour échapper à des obligations jugées trop contraignantes. Nous avons essayé de montrer que la migration, dans cette perspective, semble pouvoir être interprétée comme la mise en application d'une stratégie de résorption des conflits qui se développent à l'intérieur du groupe de localité.

*Manuscrit reçu en S.C.D. le 18 mars 1975*